

18

CEPED

ST 11

CENTRE FRANÇAIS SUR LA POPULATION  
ET LE DÉVELOPPEMENT  
INSTRUCTION à l'usage de MM. les enquêteurs  
15, rue de la Santé - Médecine -----  
75270 PARIS CEDEX 06  
Tél. (1) 46 33 30 11

I - CONSIGNES GÉNÉRALES -

II - Contact avec le village -

Les chefs des villages où vous irez, ont été prévenus de votre arrivée par l'Administration, et les chefs coutumiers ont donné leur accord à notre étude.

En arrivant au village : il faudra

- vous présenter au chef de village puis réunir les notables et leur présenter l'enquête dont le but est que le Gouvernement veut bien connaître la population et l'agriculture locale afin d'aider les gens à mieux cultiver pour qu'ils puissent avoir suffisamment de nourriture et d'argent. Le Gouvernement souhaite mieux connaître la population et ses besoins.

Divers arguments peuvent être employés pour rassurer la population

Vous venez étudier :

- Les problèmes posés par l'accroissement de la population : nécessité de prévoir des dispensaires, des écoles...

- La possibilité de mieux organiser la commercialisation, notamment voir si les surfaces cultivées peuvent justifier la création de nouvelles pistes.

- Les maladies des cultures pour pouvoir protéger les plantes.

Vous veillerez à ne faire aucune promesse ou proposition aux populations afin que des paroles inconsidérées ne conduisent à un climat politique ou psychologique fâcheux.

L'exposé de votre tâche peut contribuer à rassurer les habitants: on étudie seulement quelques villages de même que lorsque l'on désire apprécier la qualité du coton ou de l'arachide contenu dans un sac, on ne regarde pas tout mais seulement quelques poignées en haut du panier, au milieu et en bas.

Vous insisterez sur le fait que les renseignements sont confidentiels, ne sont communiqués à personne; les renseignements nécessaires pour l'action du Gouvernement sont généraux; si le nom des personnes interrogées est demandé, c'est afin de les retrouver facilement lorsque l'on voudra vérifier votre travail.

I2 - Conduite de l'enquête -

Vous devrez inspirer confiance à la population afin d'en obtenir des renseignements corrects et exacts -

Par conséquent vous devrez être poli et simple -

- ne pas troubler les coutumes, ni vous en moquer mais les respecter

- vous occuper uniquement de l'enquête sans intervenir dans les palabres ni recevoir de cadeaux de gens voulant que vous interveniez en leur faveur

- ne pas vivre sur l'habitant.

.../...

- répondre à toutes questions que vous poseront les habitants sur l'enquête, en donnant, patiemment toutes les explications utiles, sans conversations inutiles.

- éviter les attroupements qui peuvent gêner les gens interrogés.

- respecter les cultures de case.

- n'engager aucune discussion politique et administrative et ne pas vous décourager en cas de réticence ou de mauvaise volonté.

- vous n'hésitez pas à répéter plusieurs fois vos explications et à affirmer, si cette question est abordée par les cultivateurs, que l'étude n'a aucun but fiscal, n'a aucun rapport avec les paysannats, les communes rurales etc. Vous répétez que les cultivateurs n'ont à craindre aucune répartition de terres, ni aucun prélèvement en nature.

- vous ne devez pas poser les questions de manière à guider les réponses (les questions sous forme affirmative sont à éviter).

### 13 - Le matériel -

Vous disposerez en principe du matériel suivant :

- une sacoche
- un stock de questionnaires
- des crayons
- du papier quadrillé
- des chemises cartonnées
- un carnet de calcul
- un cahier de tournée.

Vous êtes responsable de votre matériel et devez rendre compte de son état à chaque contrôle.

### 14 - Instructions générales sur le remplissage des documents

Généralités :

- Pas de brouillon que l'on recopie ensuite, mais utilisation directement sur le terrain du questionnaire à conserver.

- Si vous refaites exceptionnellement une fiche rendez la première remplie en même temps que la seconde.

- Toujours remplir d'abord l'en-tête du questionnaire utilisé:

- Ecrire au stylo à bille.

- Quand un renseignement est à corriger, le rayer en le laissant lisible et inscrire le nouveau renseignement à côté.

- Inscrire lisiblement les noms de personnes.

- Avoir soin de garder ses questionnaires et son matériel en parfait état (à l'abri de la pluie, ne pas les perdre).

.../...

- Sauf consignes spéciales, les questions doivent être posées dans l'ordre indiqué dans les questionnaires et de la manière dont on vous les aura apprises.

- Après avoir complété les questionnaires vous assurer qu'il n'y a pas d'oubli.

### 15 - Ordre des opérations -

A - Arrivée au village : contacts et explications, reconnaissance du village avec le chef ou son représentant après avoir prévenu l'ensemble du village.

- Se renseigner sur :

- limites du village
- nombre de quartiers et leurs emplacements
- faire la visite systématique des quartiers.

- Exécuter un croquis par quartier et la liste des exploitants pour l'ensemble des quartiers.

B - Constitution du dossier de village après avoir vérifié qu'il n'y a pas d'oublis.

## 2. L'ENQUETE

### 2.1. Reconnaissance de l'agglomération -

Une fois le contact pris avec les autorités du village et l'exposé de l'étude, vous entreprendrez avec le chef de village et les notables la liste des quartiers, hameaux, lieu dits dépendant du village (liste A) - Vous remettrez ensuite cette liste au contrôleur.

Puis vous dresserez un plan général d'implantation de ces hameaux de façon à rendre compte de la dispersion de l'habitat (ce plan peut être dressé au fur et à mesure de la visite des hameaux). Si le noyau du village est central il suffira de placer les points de repères les plus importants pour orienter ce croquis.

Signes



### Le croquis du quartier.

La reconnaissance minutieuse de chaque saré d'un quartier donné est très importante car l'un des risques d'erreur est l'omission de cases ou de sarés. Tout au long de votre inventaire préalable vous insisterez pour vous assurer que des sarés n'ont pas été oubliés.

Vous commencerez par une reconnaissance générale préalable du quartier de manière à vous familiariser avec la structure du quartier. Si ce quartier semble particulièrement dense ou compliqué, en partant d'un point central (mosquée, place du village, saré du chef etc.) vous reconnaîtrez les pistes rayonnant de ce point central pour aboutir aux lisières du quartier. Ceci vous permettra de découper le quartier en secteur de 10 à 20 sarés et de dresser des croquis de secteurs indépendants les uns des autres.

Les pistes délimitant les secteurs seront signalées à la craie sur le terrain en jalonnant les points de repères à la craie (arbres, puits...). Ces points de repères seront reportés sur le croquis.

Le croquis de chaque quartier ou secteur est établi sur du papier quadrillé 27 x 42. Sur ce papier en haut et à droite inscrire le nom du quartier, le n° de secteur. Vous commencerez par le secteur du chef de quartier et le saré de ce chef qui reçoit le numéro 1.

A l'intérieur du cercle ou de l'ovale figuratif du saré vous mentionnez le nombre de cases d'habitation du saré (1c pour une case d'habitation, 2c pour 2 cases d'habitation, 3c pour 3 cases d'habitation...).

Vous passerez ensuite de saré en saré pour balayer tout le secteur. Pour cela vous adopterez toutes les fois que cela sera possible le sens des aiguilles d'une montre.

Vous devrez avoir obtenu la permission de pénétrer dans chaque saré et les cases de chaque saré seront numérotées à la craie (dans l'ordre 1, 2, 3... en recommençant à 1 pour chaque saré) de manière à ce que les nombres soient visibles mais aussi protégés de la pluie. Le numéro de saré doit être répété sur chaque porte d'entrée du saré. Si un saré est divisé entre deux exploitations, diviser sur le croquis l'ovale figurant ce saré en deux parties et numéroter sur le croquis 15 et 15 bis (dans le cas du saré n° 15).

Doivent être numérotées à l'intérieur du saré toutes les cases à usage d'habitation (qu'elles soient habitées ou non). Si les cuisines servent de logement aux femmes, dans ce cas les numéroter et les compter dans le nombre total de cases.

En passant de secteur à secteur à l'intérieur d'un même quartier ou de quartier à quartier à l'intérieur d'un même village continuer le numérotage des sarés et ne pas recommencer à 1.

Vous marquerez sur le croquis le puits, la mosquée, la case à palabre etc s'ils représentent les points de repère importants.

Vous devrez enfin vous assurer que l'agglomération administrative qui vous a été désigné (village ou quartier) a été entièrement visitée, et qu'inversement on ne vous indique pas comme faisant partie de cette agglomération des quartiers ou hameaux qui feraient partie d'un autre village.

Le croquis est un schéma. Il ne s'agit pas de faire de la topographie, ni du dessin - ne pas figurer en dessinant les poulaillers, greniers etc.

Cas particuliers -

Un groupe de cases d'un village voisin peut s'intégrer dans les cases du village étudié. Le signaler en observation dans le croquis. Il peut y avoir intérêt à ce que les deux chefs de village soient présents au cours de la reconnaissance.

Une case peut ne pas être enclose et être isolée entre deux sarés un numéro de saré sera réservé à cette case et dans la liste des exploitations on expliquera le fait.

Questionnaire D2 - Liste d'exploitants.

Généralités

Il s'agit pratiquement de dresser la liste des ménages et de distinguer si chaque ménage a ou non une activité agricole (ou d'élevage). On doit comprendre comme activité agricole non seulement les cultures proprement dites mais l'élevage bovin, porcin et ovin.

La notion d'exploitation agricole doit être bien claire dans votre esprit. Vous devrez vous inspirer des notions suivantes :

- qui défriche
- qui travaille la terre
- qui bénéficie de l'argent procuré par la récolte ou qui consomme les produits des champs. Ces questions doivent déterminer le groupe qui constitue les membres de l'exploitation agricole.

En général l'exploitation agricole pourra être ainsi définie:

L'exploitant agricole est un chef de famille restreinte (ménage) dont les membres vivent dans le même saré (secco) travaillent sur les mêmes terres, mangent à la même cuisine et dépendent pécuniairement de lui.

L'exploitant est donc en général le chef de saré.

Le saré se matérialise sur le terrain; ce peut être

- des cases groupées à l'intérieur d'un enclos (secco ou **sargainer**)
- des cases clôturées: murettes de pierres, épineux, clôture en terre.
- des cases mitoyennes
- des cases non à l'intérieur d'un enclos mais groupées autour de celle du chef de famille et séparées par un plus grand espace de celles d'une autre famille.

La famille se compose généralement - du père

- de sa ou ses femmes
- des enfants nés de lui et de ses femmes, ou de lui et d'une femme qui est partie (divorcée) ou décédée, ou d'une de ses femmes avec un autre mari antérieur (divorcé ou décédé).

- d'autres enfants à charge

- enfants d'une soeur ou d'un frère
- petite soeur ou petit frère du père ou d'une femme
- jeunes cousins.

- de vieillards recueillis par le chef de famille parce que incapables de travailler seuls.

- d'un fils marié avec sa ou ses femmes et ses enfants.

Mais il arrive que, bien que vivant apparemment dans la même concession, un fils constitue une autre famille car il ne vit pas sous la dépendance pécuniaire de son père (il garde l'argent du coton, les récoltes vivrières des champs qu'il a lui-même cultivés et défrichés, ces récoltes servent à sa propre famille); il représente alors un "exploitant agricole" et doit figurer sur la liste des exploitants.

.../...

Un veuf vivant seul ou une veuve vivant seule constitue une exploitation agricole. Toutefois on fera attention que certaines veuves dépendent très étroitement soit d'un de leurs fils, soit d'un de leur frère ou beau-frère : elle aide au défrichement, à la culture et à la récolte, elle prend la nourriture en commun. Elle se comporte alors comme une épouse supplémentaire; dans ce cas on la rattachera à l'exploitant agricole dont elle dépend.

Un oncle et son neveu, ou deux frères vivant dans la même concession peuvent constituer deux exploitations séparées.

Si un mari n'a pas d'activité agricole (menuisier, maçon, commerçant) mais si ses femmes ont des cultures on admettra pour les besoins du recensement que ce chef de ménage est responsable de l'exploitation agricole constituée par les champs de ses femmes.

Donc poser correctement les questions nécessaires aux renseignements du formulaire. Ne pas demander aux gens : "Êtes-vous exploitant agricole"? Ils ne savent pas ce que c'est. C'est à vous de définir par les réponses obtenues :

- si l'interrogé est un exploitant agricole
- si à l'intérieur d'un même saré il y a deux exploitants distincts
- si le chef de saré aide un autre chef de concession et n'est pas exploitant agricole.

Deux vieilles habitant dans la même case, partageant leur nourriture même si elles ont des champs séparés constituent une seule exploitation.

Après avoir rédigé l'inventaire des personnes qui vivent à l'intérieur du saré, il vous sera aisé de juger s'il y a un ou plusieurs chefs de ménage, et vous chercherez en posant les questions indiquées ci-dessus, à savoir s'ils constituent une ou plusieurs exploitations agricoles distinctes.

#### Rédaction de chaque colonne.

N° de saré. La numérotation sera continue à partir de 1. Si un saré est vide ou désaffecté le numéroter, marquer sur la ligne correspondante des tirets et en observation donner l'explication (décès, incendie, non occupation ...).

Si deux ménages constituent 2 exploitations agricoles distinctes habitent le même saré, on numérotera 13, 13 bis (dans le cas du 13° saré).

Nom du chef de saré. Ecrire lisiblement, mais il inutile de le faire en lettres majuscules.

Nombre de case. Compter les cases d'habitation au fur et à mesure qu'elles sont numérotées à la craie. Y ajouter les cuisines à usage d'habitation.

#### Sexe

Pour sexe masculin (homme adulte ou garçon) marquer M  
Pour sexe féminin (femme adulte ou fille) marquer F

Activité du chef de saré ou de chef de ménage.

Mettre une croix dans la colonne correspondant à

- agricole seulement: s'il est seulement cultivateur

.../...

- agricole mixte : s'il est cultivateur et bénéficie de revenus supplémentaires forgeron, potier, menuisier, chasseur, pêcheur, etc...
- non agricole : aucune activité agricole dans le saré ou le ménage.

Est-il un exploitant agricole. Vous insisterez pour savoir si le chef de saré (ou de ménage) a la pleine responsabilité de la culture et garde l'argent ou le produit de la récolte. S'il aide simplement un père ou un frère aîné, il est aide familial (AF) et non un chef d'exploitation (CE). Mais il peut à la fois avoir quelques champs personnels et aider d'une manière intermittente son père, il est donc C.E. (Chef d'exploitation).

Oui = O  
Non = N

Remarques. Si le chef de ménage n'a aucune activité : marquer des tirets dans la colonne activité du chef de saré ou du chef de ménage et dans cette colonne.

Type d'exploitation agricole.

Si un chef de ménage travaille uniquement avec ses femmes et ses jeunes enfants il est exploitant individuel : marquer I.

Si le chef de ménage bénéficie de l'aide d'un autre ménage (c'est le cas du père qui reçoit l'aide de son fils marié pendant un ou plusieurs jours de la semaine) il est chef d'une exploitation collective - Marquer C.

Observations.

Inscrire dans cette colonne toutes les anomalies; case inhabitée, veuve à la charge d'un tiers, malade, rattachement d'un isolé (ou d'une isolée) à un chef d'exploitation (indiquer ce CE par son n° d'exploitant) etc... et d'une façon générale toutes remarques qui permettront de se faire une idée précise de la façon dont les gens peuvent être économiquement isolés ou non à l'intérieur du saré.

N° d'exploitation agricole.

Cette colonne est à remplir en dernier lieu.

Inscrire le n° d'ordre de chaque chef d'exploitation. Il peut se faire que le chef de ménage :

- n'est pas exploitant (N): marquer un tiret,
- exploite en association avec un frère; dans ce cas à ces 2 chefs de ménage on donnera le même numéro d'ordre.

Si dans la même concession, il y a 2 chefs d'exploitation séparés, à un même numéro de concession correspondront deux numéros d'exploitation Agricole.-